PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE D'AUTRAY MUNICIPALITÉ SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, que le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon adoptera le PTI (Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 2022, à une séance extraordinaire, le 20 décembre 2021 à 19 heure, à la salle municipale au 750 rue principale à Saint-Cléophas-de-Brandon.

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 06^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux-mille-vingt.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 17 h00 le 06 décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce $06^{ième}$ jour du mois de décembre de l'an deux-mille-vingt.

Francine Rainville

Directrice générale et secrétaire trésorière